

Temps fort Nicolas Sarkozy autorise le retour de Najlae Lhimer

■ Le président de la République s'est dit hier, Journée des droits de la femme, « prêt à accueillir » la lycéenne expulsée au Maroc après être venue exposer aux gendarmes les violences dont elle était victime.

Cette année, la Journée des droits de la femme a eu un visage : celui de Najlae Lhimer. Cette lycéenne sans papiers, expulsée le 20 février au Maroc après être venue à la gendarmerie de Château-Renard dénoncer les coups de son frère, pourra revenir en France, a annoncé hier Nicolas Sarkozy. Les détails de ce retour ne sont pas connus. Lors d'une manifestation qui a réuni 150 personnes, hier en fin d'après-midi à Orléans, le comité de soutien à la jeune femme a réclamé « justice, protection et régularisation ».

À l'occasion du centième anniversaire de la Journée internationale des droits de la femme, le président de la République a reçu dans la matinée les associations formant le collectif « Lutte contre les violences faites aux femmes ». « Interrogé en particulier sur la situation de Mlle Najlae Lhimer, le président de la République s'est dit prêt à l'accueillir en France, si elle le souhaite », a indiqué un communiqué de l'Élysée.

« Je ne pensais pas que cela allait être aussi rapide », a réagi Najlae Lhimer, jointe par télé-



HIER, A ORLÉANS. Le retour de Najlae Lhimer « acquis », 150 personnes ont maintenu leur défilé réclamant « justice, protection et régularisation » pour elle. (Photo : Gérard Bézard)

phone au Maroc, où elle se cache de sa famille. Je remercie le président de la République d'avoir compris ma situation et donné son accord. Toute cette mobilisation autour de moi, l'action du comité de soutien, de la famille Parisot, cela m'a énormément

touchée. Je suis tellement heureuse que je ne trouve pas les mots.»

Najlae Lhimer, 19 ans dans quelques semaines, a quitté le Maroc en 2005 « pour échapper à un mariage forcé », explique-t-elle. Elle vivait depuis à

Château-Renard chez son frère aîné. Élève au lycée Dolto à Olivet, elle s'est présentée le 19 février à la gendarmerie de sa commune pour exposer les violences dont elle était victime de la part de son frère, avec notamment un œil au beurre noir.

« Une injustice »

Sans titre de séjour depuis novembre et faisant l'objet d'une obligation à quitter le territoire, elle a été expulsée dès le lendemain. Selon une procédure menée « dans des conditions régulières », s'est défendue la préfecture du Loiret au cœur de la polémique. Au début de cette année 2010 où la lutte contre les violences faites aux femmes a été désignée par le gouvernement grande cause nationale et à quelques jours de l'examen par les députés d'un projet de loi visant à renforcer la protection des femmes étrangères

sans papiers battues, le sort réservé à Najlae Lhimer apparaît comme « une injustice ».

Les premiers, ses amis de Château-Renard, relayés par la Cimade et Réseau éducation sans frontière, le font savoir. Très vite, des médias du monde entier s'intéressent au sort de Najlae Lhimer. Celui-ci divise le gouvernement. « J'espère que cette femme va revenir. Il faut la protéger », a déclaré dimanche Fadela Amara, la secrétaire d'État à la Politique de la ville et fondatrice de l'association Ni pute ni soumise (la première à avoir annoncé la décision de Nicolas Sarkozy). Hier matin, sur RTL, Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, a estimé que la jeune femme était « plus en sécurité là où elle se trouve (au Maroc), dans sa famille ». Un « arrangement de l'histoire » qui a fait bondir les amis de Najlae.

Sandrine Séon.

REPÈRES

■ 19 février

Najlae Lhimer expose les violences dont elle est victime à la gendarmerie. Elle est placée en garde à vue et renvoyée au Maroc le lendemain.

■ 27 février

Une manifestation réunit 500 personnes à Orléans pour demander son retour. Elles seront 400 huit jours plus tard à Château-Renard.

■ 2 mars

Le préfet Bernard Fragneau signifie au comité de soutien que le dossier est entre les mains du gouvernement. Se présentant comme « tenu par le devoir de réserve en période électorale », il dénonce tout de même, dans un communiqué, une polémique « soigneusement organisée » à la « connotation politique et électorale évidente ».

« Très bonne nouvelle » pour Jean-Pierre Door

C'était « inacceptable (...). J'espère que la leçon sera tirée. Et que cela ne se reproduira pas », se félicite Jean-Pierre Sueur. Le sénateur socialiste n'est pas le seul parlementaire du Loiret à applaudir au retour de Najlae Lhimer. Jean-Pierre Door, le député maire UMP de Montargis aussi. Il l'a dit à La Rep' après en avoir été informé par le ministre de l'Immigration Éric Besson, hier après-midi, par téléphone.

« C'est une très bonne nouvelle, en cette Journée de la femme. L'expulsion de la jeune Najlae Lhimer, interpellée alors qu'elle venait porter plainte à Château-Renard pour des violences familiales, a provoqué beaucoup de questionnement et une forte mobilisation dans notre département. Je m'étais engagé la semaine dernière auprès de Mme Patricia Parisot et du comité qui soutient la jeune lycéenne, à informer personnel-

lement le ministre Éric Besson sur cette situation, ce que j'ai fait en lui demandant de bien vouloir, en urgence, réétudier ce dossier en le plaçant dans le contexte local particulier », rappelle Jean-Pierre Door. « (...) Nous espérons que Najlae pourra terminer son cycle scolaire dans son lycée, ainsi qu'elle le souhaite », ajoute le maire de Montargis dont l'adjoint Franck Supplis-son est le directeur de cabinet adjoint d'Éric Besson.